

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE Syndicat mixte

Conseil Syndical Session du 16 décembre 2022

Le seize décembre deux mille-vingt-deux, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente, au Pôle Entrepreneuriat, 19 boulevard Mer Caspienne 73370 LE BOURGET-DU-LAC. La séance a été publique.

Etaient présents : Luc BERTHOUD – Arthur BOIX-NEVEU – Florence BOURGEOIS – François FOURCHES – Christian GOGNY – Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Jean-Benoît CERINO – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Franck MORAT – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : Grégory BASIN à Josette REMY – Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD - Raphaële MOURIC à Florence BOURGEOIS -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : André VERDU

Assistaient également à la séance : - Régis DORMOY - Véronique VALLA - Patrice BLANCHOZ – Hervé LAURENT – Thierry MAILLAND - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU –

Date de convocation : 8 décembre 2022

Délibération N° C22-73

ZAC CASSINE - ENQUETE PARCELLAIRE -

Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, rappelle que, par délibération du 27 mars 2019, le Conseil Syndical a sollicité Monsieur le préfet pour l'ouverture d'une Enquête Publique Unique de Déclaration d'Utilité Publique et d'Autorisation Environnementale concernant la réalisation du projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Cassine sur la commune de CHAMBERY.

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, le projet d'aménagement de la ZAC CASSINE a été déclaré d'utilité publique.

Pour rappel, il s'agit de mettre en place au sein de la ZAC un véritable projet urbain, social et économique qui va permettre de modifier durablement ce quartier et de créer les conditions d'une attractivité nouvelle.

Pour la poursuite de l'opération, il convient désormais d'acquérir les parcelles concernées par le projet dont la maîtrise foncière n'est à ce jour pas assurée.

Madame la Présidente rappelle que des négociations pour des acquisitions amiables ont été engagées avec les propriétaires concernés mais qu'elles n'ont pu toutes aboutir à ce jour.

Afin d'obtenir la maîtrise foncière indispensable à ce projet, Madame la Présidente propose au Conseil syndical, de poursuivre les négociations amiables afin d'acquérir les parcelles nécessaires au projet et de solliciter auprès de Monsieur le préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire, engagée à l'encontre des propriétaires de terrains concernés par l'emprise de cette opération.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le projet d'acquisition des parcelles nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC de la Cassine.

Article 2 : Décide d'engager les acquisitions des emprises nécessaires à la réalisation de cette opération, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.

Article 3 : Sollicite auprès de Monsieur le préfet d'engager l'ouverture d'une enquête parcellaire concernant le projet d'aménagement de la ZAC de la Cassine.

Article 4 : Autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment tous les actes relatifs aux acquisitions amiables des parcelles (promesses de vente, actes notariés ou administratifs...), et le cas échéant tous documents nécessaires à la poursuite de la procédure d'expropriation (notification de tous les documents : arrêtés, offres, mémoire, saisine...).

Article 5 : Autorise la Présidente à représenter Chambéry-Grand Lac économie dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 16 décembre 2022

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente

